

4e année — N° 112 — 13 février 1953

BULLETIN TECHNIQUE
DE LA STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES
RHONE-ALPES

Bimensuel

22, rue de Brest — LYON
Téléphone : FRanklin 82-51

Compte chèques postaux Lyon 2168-43 —— Fédération des Groupements de Défense, 7, place Ampère - LYON

Lisez sur l'enveloppe de ce bulletin le numéro de votre région.

INFORMATIONS

LES TRAITEMENTS D'HIVER (dernière mise au point)

a) TRAITEMENTS CHIMIQUES

A la suite des discussions dont notre *Bulletin* s'était fait l'écho dans le N° 111, il est établi maintenant que les traitements chimiques d'hiver restent nécessaires, à l'aide des produits indiqués, contre les ravageurs suivants :

— **pucerons :** colorants nitrés ou huiles de pétrole jaunes, ou huile d'anthracène jaune ;
— **araignées rouges :** huiles de pétrole jaunes ;
— **cochenilles :** huiles de pétrole blanches ou jaunes ou huiles d'anthracène (sur vigne, Gamay surtout, huiles d'anthracène seulement) suivant les espèces à combattre ;
— **hyponomeutes :** huile d'anthracène pure ou jaune (sur plantations très atteintes en 1952 seulement) ;
— **mousses et lichens :** tous les 3 ou 4 ans huiles d'anthracène ou sulfate de fer (solution à 20 %).

QUELQUES RECOMMANDATIONS : Nous rappelons que la lutte contre chacun de ces ravageurs n'est nécessaire que dans la mesure où ce ravageur constitue actuellement un problème sérieux pour la plantation à traiter.

— Il est bon de n'appliquer les huiles d'anthracène sur fruitiers à noyaux qu'une année sur deux et de préférence longtemps avant le débourrement.

Le sulfate de fer doit être employé séparément des huiles ou colorants.

— Ces traitements, compte tenu de ces dernières remarques, doivent être appliqués dix à quinze jours **avant le débourrement.**

Au cas où un contre-temps obligerait à traiter bien **au-delà de cette date,** l'addition à la bouillie d'un produit au **cuivre** (ou, sur pêcher et prunier, au chloronaphtol) sera toujours salutaire.

b) TRAITEMENTS MECANIQUES

Les traitements mécaniques restent nécessaires quel que soit le plan des traitements chimiques envisagés :

1) Destruction du **gui** et du bourrelet formé sur la branche à la base de cette plante parasite. Nettoyer les branches au voisinage du parasite afin que des graines ne subsistent pas ; badigeonner les plaies formées avec du sulfate de cuivre concentré ou un mastic à greffer.

2) Extirpation des **chancres** pathologiques et des tissus sous-jacents, avec un greffoir ou une lame bien aiguisée et badigeonnage des plaies avec un des produits indiqués ci-dessus.

3) Dans les plantations très attaquées par divers **chancres** des écorces, traiter les plaies de taille par pulvérisation d'une bouillie au sulfate d'ortho-oxyquinoléine ou d'une bouillie à 2 % au moins de sulfate de cuivre.

4) Suppression (quelques centimètres au-dessous des parties mortes) des rameaux, d'abricotier notamment, atteints par le Monilia en 1952.

5) Cueillette et destruction par le feu ou la chaux vive des **fruits momifiés** (pommes - poires - pêches - abricots - prunes et surtout coings) restés sur les arbres après la récolte de 1952.

6) Suppression et destruction par le feu des arbres ou parties d'arbres tués les années précédentes par les **insectes du bois.**

Ces précautions permettent souvent de diminuer dans de larges proportions ou même d'enrayer complètement les attaques de certaines maladies.

COURRIER DES ABONNES

D'un abonné de la Drôme, en date du 19 avril 1952 (rappelée par lettre du 12 janvier 1953) :

« A cette date tardive (13 mars, débourrement amorcé) et quelques jours après encore, des arboriculteurs de la région traitaient sous notre directive leurs poiriers et pêchers avec une des formules suivantes :

— huile de pétrole jaune dosant 74 % d'huile et 5 % de DNOC, à la dose de 3 % ;

— huile d'anthracène jaune dosant 90 % d'huile et 5 % de DNOC, à la dose de 2 % ;
— huile d'anthracène jaune dosant 45 % d'huile et 10 % de DNOC, à la dose de 2,5 à 3 %.

A l'un de ces produits de leur choix, en certains cas, il a été ajouté 1 kg. d'oxychlorure à 50 % ou un autre oxychlorure donnant la parité en cuivre-métal.

Avec la 3e formule, il était éventuellement utilisé une bouillie bordelaise à la place de l'oxychlorure, à la même dose de cuivre.

Il nous est agréable de vous signaler que les traitements d'hiver très tardifs tels qu'ils viennent de vous être décrits n'ont pas donné lieu à des accidents de la végétation ; quelques bourgeons roussis extérieurement et floraison merveilleuse ou au moins normale.

Nous estimons que ces traitements tardifs ont plus d'efficacité sur les parasites. »

Réponse : Je dois vous remercier pour votre compte rendu de traitements d'hiver qui nous intéresse d'autant plus que l'inocuité des traitements d'hiver tardifs est actuellement contestée. On constate en effet des cas fréquents de non-floraison du pêcher, notamment, dont les bourgeons restent à l'état dormant. Mais un examen plus approfondi montrait que les traitements d'hiver ne pouvaient être incriminés, les bourgeons atteints paraissant plus sains en surface qu'au centre .

Nous ajouterons à cette réponse quelques constatations effectuées en 1952 :

Des traitements d'hiver très tardifs sur pêchers ont amené dans certains cas des retards de végétation de plusieurs semaines et quelquefois l'arrêt complet de la végétation au détriment de la vie de l'arbre. On observait extérieurement, soit des brulûres des jeunes écorces, soit la formation de liège à la base des bourgeons, entraînant la chute de ces derniers.

Ces témoignages quelque peu contradictoires suffisent à démontrer que cette pratique des traitements d'hiver très tardifs ne peut être généralisée sans s'exposer à de graves déboires.

CLIMATOLOGIE

CLIMAT DE L'ANNEE 1952

L'année écoulée a présenté des caractères assez nets dans notre région :

— saisons très marquées : hiver assez froid et neigeux, printemps chaud et ensoleillé avec des coups de froid vifs, été très chaud et sec, automne assez frais et humide ;

— inégale répartition des pluies avec alternance de périodes sèches prolongées et de pluies prolongées et quelquefois très abondantes.

LA NEIGE : Les chutes de neige, bien que peu persistantes, ont été exceptionnellement fréquentes en 1952 : 29 jours à Lyon. Les plus abondantes ont été observées : le 24 janvier, les 1er, 12 et 15 février, le 1er avril, les 16, 18 et 23 novembre, le 15 décembre. Seules les chutes du 24 janvier, du 15 février et du 18 novembre ont persisté quelques jours au sol en plaine.

LES GELEES PRINTANIERES : A la suite des fortes chutes de neige du 1er avril, on a observé des chutes de température assez importantes, la plus basse température a été notée à Douvaine (Genevois) le 3 avril avec — 14°. Cette température devait d'ailleurs constituer le minimum absolu de l'année dans cette Station. Par la suite on n'a noté d'abaissement dangereux que le 22 mai, dans la même région du Genevois, mais aucun dégât n'a été constaté.

LES CHALEURS DE L'ETE : Bien que la période de fortes chaleurs se soit étendue du 28 juin au 15 août, c'est surtout au début de cette période, du 1er au 6 juillet, que les températures les plus élevées ont été observées. A Lyon, pendant ces 6 jours, les maxima se sont élevés au-dessus de 37° avec un maximum absolu de 39°5 le 1er. On a noté de nombreux maxima absolus supérieurs à 40°, notamment à Saint-Pierre-de-Bœuf (Loire) dans la vallée du Rhône, 4 maxima ont dépassé 40° et le 4 juillet on enregistrait dans cette station 42°0 sous abri.

LES ORAGES : Les orages ont été peu nombreux mais en général violents avec des chutes de grêle causant des dégâts importants :

— le 13 juin, région de Montélimar ;
— le 17 juin, au sud de Lyon ;
— le 18 juin, de Valence à Romans ;
— le 8 juillet, au sud-est immédiat de Lyon ;
— le 14 août, dans le Roannais ;
— le 15 août, dans le Beaujolais.

LA SECHERESSE : Des périodes prolongées de sécheresse absolue ont affecté la région lyonnaise en 1952 :

du 15 février au 5 mars : 19 jours ;
du 1er au 18 avril : 17 jours ;
du 11 mai au 1er juin : 21 jours ;
du 18 juin au 28 juillet : 40 jours.

LES FROIDS PRECOCES : L'automne humide a amené des abaissements de température assez importants. Dans le Forez, on notait des gelées sous abri dès le 21 et même le 12 septembre. Dans la même région, à la suite des fortes chutes de neige du 18 novembre, on notait à Montbrison le minimum absolu de l'année le 20 novembre avec — 19°6.

LES PLUIES D'AUTOMNE : L'exemple le plus typique est celui de Grésy-sur-Isère, dans la Combe de Savoie. On relevait les précipitations suivantes :

Juillet : 28 mm. 8 ;
Août : 162 mm. 5 ;
Septembre : 173 mm. 7 ;
Octobre : 394 mm. 0 ;
Novembre : 336 mm. 4 ;
Décembre : 213 mm. 0.

soit, pour les 5 derniers mois de l'année : 1.279 mm. 6.

Le Contrôleur chargé des Avertissements agricoles :
P. LATARD.

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux :
A. PITHIOUD.

Le Gérant : G. GRISARD

128002 - Imp. Réunies de Lyon - 1-1953
Dépôt légal n° 1155 ——— 1-1953